

ዲ.ዲ.ረሰ:

ወደ: ከበሩ: ወደጃችሁ: ለሠልጣን: አብዱልሐሙድ:
የዓሰጣን ሀ: ንጉሠ: ነገሥት:

Y.EE. 62/36

1

Y.EE.00062

62
(68)



19/c.I
7



62/26

Y.EE

Y.EE.00062



ሞግ፡ እንበሳ፡ ዘእምንገደ፡ ሂሁደ፡ ዲግማግ፡ ሞኒልክ፡
 ለሀደጦ፡ እግዚእብሔር፡ ንጉሠ፡ ነገሥት፡ ዘእትዮ፡ ደ፡
 ይደረሰ፡ ወደ፡ ከበተ፡ ወዲጃችን፡ ለሀልግን፡ እብድልቆሚ
 ደ፡ የዓሰማንደ፡ ንጉሠ፡ ነገሥት፡ ሰላም፡ ለርሰዎ፡ ይ
 ሁን፡ እጅግ፡ የከበተ፡ ወዲጃችንሆደ፡ ሰኦ፡ እትዮ፡
 ደ፡ መንግሥት፡ በእየተሰላም፡ ያለውን፡ የቦታችን፡ ጉዲ
 ይ፡ ሁሉ፡ እንዲቀየር፡ መድረግዎን፡ ከዚያም፡ ለሉት፡ ዜ
 ሳቸችን፡ እንዲሉሎች፡ ነገሥታት፡ ዜሳች፡ እስተካክለው፡
 የሚገባቸውን፡ የክብር፡ ለሠራት፡ መሰጠትዎን፡ በመልክ
 ተቅቻችን፡ እፍ፡ ብንሰማ፡ እጅግ፡ ይሰ፡ እለን፡ ነገር፡ ግን፡
 ከዚህ፡ ይከደቢ፡ ጋራ፡ የላክነውን፡ የእየተሰላምን፡ የቦታ፡
 ቁጥር፡ ግልባጭ፡ ከዚህ፡ ቀደም፡ ነንት፡ ሊዎንቴ፡ ያሳ
 የዎን፡ እርግጥ፡ መሆኑን፡ ይወቁልን፡ እኛም፡ በመንግሥ
 ታችን፡ ውሰጥ፡ ለሉ፡ እስከሞች፡ ዜሳቸችን፡ ሃይማኖታ
 ቸውን፡ ሰይለው፡ እንደ፡ ክርስቲያኖች፡ ዜሳቸችን፡ ትክ
 ክል፡ እድርገን፡ በሚገባ፡ ለሠራት፡ መኖራችን፡ እየሰታወ
 ቀዎታለን፡ ይግሞ፡ የፍቅራችን፡ ምልክት፡ የሚደሳይ፡ እ
 ንደ፡ ሀገራችን፡ እንደ፡ እትዮ፡ ደ፡ ልማድ፡ በሕይወቱ፡ ይ
 ለ፡ እንደ፡ እንበሳ፡ እንደ፡ ባለ፡ ወርቅ፡ ጋሻ፡ በኮንቶ፡ ሊዎ
 ንቴ፡ በመልክተኞችን፡ በዮሴፍ፡ እጅ፡ ልክናል፡ ይህን

Y.EE. 62/36

ikr varak
(2 sayfası boş)

Traduction.

Sur la terrasse de la grotte dans laquelle a été trouvée la 1^{re} croix se trouvent les pauvres maisonnettes habitées depuis IV^e siècle par les moines Abyssins. En 1861 les Coptes ont pris par ruse la clef de la porte intérieure qui mène à cette terrasse, ne veulent plus les rendre aux Abyssins et enferme ces derniers chaque fois sur cette terrasse. Les Abyssins prient de leur rendre en toute propriété cette porte et sa clef.

Les maisonnettes susmentionnées sont très-délabrées. Les Abyssins souffrent beaucoup du froid. Ils voudraient ériger sur la susdite des balisses légères (non pas une église) d'après le plan qui sera présenté à la préfecture de la ville de Jérusalem pour leur servir d'habitation. Ils prient de leur restituer ce que les Coptes leur ont pris: (1) en 1861 l'église de St Ange à côté et en dehors du Kamame, 2) en 1861 deux petites chambrettes qui se trouvent derrière le banc occupé par les gardiens dans le Kamame; 3) en 1892 une église avec son annexe et la porte qui mène sur la terrasse de la grotte de la 1^{re} croix et qui se trouve au second étage du Kamame.

Les vexations qu'ils endurent des arméniens leurs saisisant protecteurs ne peuvent pas être décrites. Ils voudraient ne plus dépendre des arméniens dans les affaires religieuses ou des lieux saints. Ils voudraient que les autorités Ottomanes reconnaissent à leur représentant choisi par l'Empereur Abyssin le droit de s'occuper officiellement de ces affaires - ainsi que des affaires testamentaires, de dot,

Y.EE. 62/36

Her varak
(2 sayasi 604)

4

Produit

2
de mariage de divorce ou d'enterrement. Pour les ^{non} reli-
gieux les Abyssins seront justiciables des tribunaux otto-
mans ordinaires Mehkeme nahmîe non pas Cheraat.
Le chef susdit aura son Kapan-Rihaya à Constantinople
reconnue par le gouvernement. Ils voudraient être
exemptés des impôts qu'ils payent pour leurs églises et
son terrain situé en dehors des murs de Jérusalem
ces impôts sont de 15-20 liv. par an.

52

(88)



Exaudition

Le Lion de la tribu de Juda a vaincu
Menelik II par la grâce de Dieu toi
des Rois d'Ethiopie; adressé à notre
très-Grand Ami Sa Majesté Impériale
le Sultan Abdul-Hamid Empereur des
Osmalis.

Que la paix soit avec vous;

Ô Notre très-honorable Ami;

Nous étions très-heureux d'entendre par nos
envoyés que Sa Majesté Impériale a daigné
faire arranger les affaires de notre place de
Jérusalem pour que nos sujets soient libres
comme les sujets des autres puissances. Nous
avons envoyé à Sa Majesté Impériale, la tra-
duction des notes qui regardent ces affaires
jadis présentées par le Comte de Leontief et nous
les avons approuvées. Nous sommes également heureux
de faire connaître à Sa Majesté Impériale que
nous avons donné la liberté à tous les musulmans
de notre Empire de professer en toute liberté leur

Y. E. E. 62/36

ikr varak
(2 sayfası 602)

5

la section

religion et de vivre égale à nos sujets chrétiens.
Nous prions Sa Majesté Impériale d'accepter
les petits souvenirs selon l'habitude de notre
pays que lui remettront mes envoyés le Comte
de Leontief et notre secrétaire Ato Joseph
un lion vivant et un bouchier d'or.
Écrit le 3 Semie dans notre ville d'Adis-
Ababa 1894.

